



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n° 322

Nous avons répondu à quelques interrogations que les uns et les autres se posaient à propos de Malakoff Humanis dans le précédent "Enrobé". Nous rappellerons que contrairement à ce que d'aucun affirme, Kérialis aura le choix de conserver tout ou une partie de ses capacités opérationnelles ou de recourir à la mutualisation des ressources auprès de l'association de moyens du Groupe MH. Les entités interprofessionnelles MHPrévoyance et MHMutuelle mutualisent 100 % de leurs moyens. D'autres (LFM, Médicis,...) ont conservé pour la quasi-totalité leurs moyens. D'autres enfin sont passés au fil du temps d'un modèle autonome à un modèle intégré (Energie Mutuelle). C'est l'affaire de choix politique que les conseils d'administration respectifs sont à même de faire dans l'intérêt des salariés.e.s. Il n'y a donc aucun danger de voir disparaître Kérialis. Il faut arrêter de désinformer.

Une autre question tourne autour du poids du MEDEF, organisation patronale au sein de MH. Ainsi la CGC dans sa déclaration du 26 avril 2024 "s'étonne que la CGT invite ses homologues à privilégier le dialogue social avec le MEDEF - représentant de poids des employeurs au sein de MALAKOFF HUMANIS." Nous sommes obligés de rappeler que le MEDEF est l'organisation patronale légitime dans les instances de toutes les Institutions de Prévoyances interprofessionnelles paritaires. C'est le B.A.-BA du paritarisme. La CGC feint ainsi d'oublier que le MEDEF est aussi dans les instances de direction d'UGO prévoyance. Cet oubli semble assez malhonnête de la part de cette organisation... Il faut comprendre que quels que soient les organismes de prévoyance interprofessionnelle paritaire, le MEDEF y sera toujours représenté.

La problématique de la réassurance doit être aussi soulevée. Nous n'avons pas de chiffres récents malgré notre demande à la direction de Kérialis. Nous avons travaillé avec ce que nous avons. Mais cela est suffisant pour nous faire une idée. La Crépa devenue depuis lors Kérialis a signé un ensemble de contrats/traités de réassurance avec AXA : IFC, dépendance, prévoyance et retraite supplémentaire. Ceux-ci sont de natures différentes selon qu'ils s'appliquent à l'IFC, la dépendance ... Pour autant, le coût de la réassurance a été de 17 111 597 € en cumul pour les années de 2006 à 2011 :

2006 : 1 474 920 €	2008 : 1 702 214 €	2010 : 3 773 983 €
2007 : 2 555 206 €	2009 : 3 494 233 €	2011 : 4 111 040 €

Chacune et chacun en conviendra, ce sont des sommes importantes. Elles vont simplement dans les poches d'AXA, certainement pour contribuer à rémunérer leurs actionnaires et/ou à investir dans des banques peu recommandables au niveau de l'éthique.

On peut imaginer que ces sommes ont continué à courir jusqu'à ce jour ... et ce même si les contrats/traités de réassurance ont été revus (?). Toutes ces sommes ne tombent pas du ciel mais des cotisations liées aux différents produits.

Avec UGO, il n'y a pas de raison que cela change puisque AXA réassure déjà Uniprévoyance, Smatis Nous ne sommes pas dans la même configuration avec MH. En effet, il peut y avoir deux solutions : une réassurance en interne ou aucune réassurance au regard des fonds propres de MH. La réassurance par MH, organisme à but non lucratif ne nous poserait pas de problème.



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »



Fédération CGT des Sociétés d'Etudes